



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secours

Question écrite n° 47709

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le projet envisageant le transfert de la base hélicoptères de la sécurité civile de Marignane vers le Luc-en-Provence dans le Var. Ce projet de transfert, totalement incohérent sur un plan logistique, risque de porter atteinte à la sécurité de la population des Bouches du Rhône. En effet, le dispositif actuel de la zone sud comprend six bases de la sécurité civile à savoir Cannes, Marignane, Montpellier, Perpignan, Bastia et Ajaccio. Ce dispositif est particulièrement cohérent car le rayon d'action à 30 minutes de chacune des bases du continent se recoupe avec celui des bases voisines. La complémentarité en cas d'indisponibilité technique ou d'engagement opérationnel d'une base est donc assurée. L'éventuel transfert laisse présager une désorganisation du dispositif régional car il revient à créer une base à 15 minutes de celle de Cannes mais à la mettre à près d'une heure de celle de Montpellier. L'équilibre opérationnel actuel est complètement rompu. En outre, ce transfert engendre un déséquilibre de la répartition des moyens d'État en privant le département des Bouches du Rhône de moyens importants au profit du Var largement pourvu. Si le département des Bouches du Rhône perd sa base, il se trouvera ainsi à plus de 30 minutes d'un moyen de secours aérien polyvalent ; un temps précieux perdu au détriment des victimes. L'appareil de la sécurité civile est le seul dans le département à avoir la capacité de treuillage de jour comme de nuit et à avoir l'aptitude à opérer dans des conditions difficiles. Si la base est transférée, il faudra faire appel à celle du Luc en Provence ou à celle de Montpellier avec des délais de transit inhérents. De surcroît, ce transfert va inévitablement engendrer des dépenses publiques inutiles puisqu'il faut envisager la construction totale d'une base au Luc en Provence puisque les infrastructures actuelles sont de type Algeco pour la partie administrative et à structure toile pour le hangar alors que les infrastructures de la base à Marignane existent et ont été financées par le département des bouches du Rhône dans les années 1990. Compte tenu de ces éléments, il lui demande si le Gouvernement entend ajourner ce projet d'autant plus que la base de Marignane subit déjà le déplacement de la base Canadairs *via* le département du Gard.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47709

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 362

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)